

Concertation sur la reconnaissance de la mission d'enseignement des enseignants-chercheurs



Suite aux concertations qui ont eu lieu en décembre, le ministère a élaboré des propositions sur la base des contributions des organisations syndicales. Vendredi 15 mars, ont été présentées de deux notes sur la création d'un congé pour

ressourcement / reconnaissance pédagogique (CRRP) et d'une prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique (PRIP).

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises ces **deux mesures ne doivent pas être les deux arbres qui cachent la forêt de la reconnaissance de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs**. Nous avons pris bonne note qu'il y aurait d'autres mesures et d'autres espaces de dialogue.

Nous voulons attirer l'attention sur les points de vigilance suivants :

- Quelle était la question de départ ? Il s'agit de réfléchir à des « Mesures en faveur de la reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs » (Intitulé du communiqué de presse du MESRI – 23/10/18). Mme la Ministre a dit que ce projet avait notamment pour but de rendre du temps aux enseignants-chercheurs. Quand la DRH nous dit que la prime permet de faire avancer la question des régimes indemnitaires c'est un argument qui nous inquiète. **Ce dispositif ne peut et ne doit pas avoir pour but une revalorisation des salaires.**

- Pourquoi passer par la voie législative de la formation continue ? La formation continue est un droit qui est fort mal appliqué pour les enseignants-chercheurs, là encore, ne confondons pas les choses. **Ces dispositifs ne doivent pas permettre à l'État employeur de s'exonérer partiellement de ses obligations.**

- Pourquoi ne pas s'appuyer sur un accord unanime des OS et de la CPCNU ? Nous sommes surpris que le cabinet retienne une position minoritaire qui demande que les primes d'investissement pédagogiques soient uniquement examinées au niveau des établissements. **Sup'Recherche demande que le CNU ET les établissements examinent les demandes de congés et de prime.** Ce double regard est indispensable, non seulement pour garantir une pluralité de points de vue mais aussi éviter les dérives qu'elles existent dans les faits ou les esprits.

- De quoi parle-t-on ? De « congés » de reconversion thématiques (CRCT) et de « congé » pour ressourcement / reconnaissance pédagogique (CRRP). **Cette désignation est peu valorisante** et sous-entend deux choses. D'une part quand les enseignants-chercheurs bénéficient d'un CRCT ou d'un CRRP, ils ne travaillent plus (mais ils conservent leur salaire !). D'autre part comme on les dispense d'enseignement (part la plus visible de leur activité), il n'y a que celui-ci qui est du travail ! Les enseignants-chercheurs ne travailleraient donc qu'à mi-temps ! **Il faudrait penser à une autre terminologie si on souhaite revaloriser l'image de cette profession.**

Pour conclure **si certains voient les verres à moitié vides nous le voyons plutôt partiellement plein mais 10 % pas plus.** Pourquoi ce chiffre ? Il correspond à peu près à la fraction des collègues qui pourront bénéficier des nouveaux dispositifs. En outre, **ils ne permettent pas la prise en compte dans la carrière, de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs** qui sont : *la formation initiale et continue, la recherche, la diffusion et la valorisation de ses*

résultats et de la culture scientifique, l'orientation et l'insertion professionnelle, la participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR, coopération internationale et à la gouvernance des institutions universitaires. Excusez du peu !

Dans les semaines qui viennent, **il faudra donc se recentrer la question initiale : « comment mieux reconnaître l'ensemble des missions (dont celle d'enseignement au sens large) des enseignants-chercheurs ? »** Les annonces faites ont créé une attente de la part de nos collègues qu'il convient de ne pas les décevoir.

Ces deux dispositifs ne sont pas des couteaux-suisse qui permettraient de répondre à la faiblesse des salaires, l'indigence de la formation continue, etc. **Ils ne sont qu'un début, nous attendons d'autres avancées.**

Jean-Pascal Simon, secrétaire général de Sup'Recherche UNSA